L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 72 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLES-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 3 AOUT.

LISTE DES

Candidatures Démocratiques.

PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.

HORACE GREELEY,
DE NEW-YORK.

VICE-PRÉSIDENT,

BENJ. GRATZ BROWN,
DU MISSOURI.

ÉLECTEURS PRÉSIDENTIELS.

Pour l'Etats-général.
ALBERT VOORHIES, d'Orléans.
T. C. MANNING, de Rapides.
ALEXANDRE DECLOUET, de St. Martin.

SUBSTITUTS.
ISIDORE LABATUT, d'Orléans.
A. H. LEONARD, de Caddo.
ROBT. S. PERRY, d'Iberie.

Premier District.
TH. W. ELLIS, de Tangipahoa.
Substitut.
WM. DE LA RUE.

Deuxième District.
RANDALL L. GIBSON, d'Orléans
Substitut.
JOHN S. BILLIN, de Lafourche.

Troisième District.
J. C. MONOURE, de Caddo.
Substitut.
THOS. OVERTON, d'Avoyelles.

Quatrième District.

Substitut.
D. FESTILETTE, de St. Landry.

Cinquième District.
H. R. LOTT, de Carroll.
Substitut.
E. E. KIDD, de Jackson.

Pour le Congrès, pour l'Etat en général.
JAMES D. EUSTIS, d'Orléans.

LISTE DE FUSION POUR L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR.
JOHN McENERY, d'Ouachita.

POUR LIEUT.-GOUVERNEUR.
B. F. JONAS, d'Orléans.

Pour Avocat Général.
H. N. OGDEN, d'Orléans.

Pour Auditeur.
D. DENNETT, de Ste. Marie.

Pour Secrétaire d'Etat.
A. D'LAFARGUE, de Avoyelles.

Pour Surint. de l'Education Publique.
R. M. LUSHER, d'Orléans.

La victoire des démocrates dans la Caroline du Nord.

Nous ne connaissons pas encore le résultat précis des élections qui viennent d'avoir lieu dans la Caroline du Nord, mais il nous suffit de savoir que la victoire a couronné les efforts des démocrates pour tirer de ce fait d'immenses conséquences. Et d'abord, le succès est d'autant plus beau que la liste des candidats opposée à celle du parti radical n'était pas une liste de fusion ou de coalition combinée d'avance. Nous avons déjà dit, dans un article précédent, que le parti démocrate avait entrepris seul la campagne où il vient de triompher. Sa liste de candidats avait été faite et publiée avant la réunion de la Convention de Cincinnati et, par conséquent, avant la réunion de la Convention de Baltimore, qui a donné à la première tant d'importance et de valeur. La lutte était engagée entre le parti radical ou le parti de l'administration et le parti démocrate seul. On peut donc dire à la rigueur que c'est le parti démocrate, indépendamment de tout auxiliaire, qui vient d'emporter les élections d'Etat dans la Caroline du Nord.

Il est vrai, et nous n'avons pas l'intention de le nier, que les intérêts se sont combinés à mesure que le jour de l'élection approchait. Les républicains libéraux ont eu le bon esprit d'aider les démocrates et de leur envoyer leurs orateurs les plus influents. Ils ont opposé à Boutwell, Dellano et Wilson, tous hommes dévoués à Grant et au parti nègre exclusivement, Schurz, Walker et d'autres représentants du *self-gouvernment* local, et les intrigues fédérales, les promesses et les intimidations des marshals des Etats-Unis et de leurs députés n'ont pu tenir devant ce réveil de l'opinion publique qui s'annonce aux Etats-Unis comme une explosion, tant le besoin s'en faisait sentir depuis longtemps.

En 1870, les démocrates avaient emporté l'Etat par 5,000 voix de majorité; mais alors les circonstances n'étaient pas les mêmes; on ne pouvait guère traiter le résultat des élections à aucune combinaison dépassant le cercle d'une élection locale. Aussi ni Boutwell, ni Delano, ni d'autres ultra-radicaux ne prirent-ils la peine de se rendre dans la Caroline du Nord pour y endoctriner et catéchiser les nègres. On ne pensa pas non plus à y envoyer des quarts de million pour payer les cours fédérales, ni à menacer de destitution les marshals et les bolteurs du Revenu s'ils ne parvenaient pas à assurer la victoire au parti radical. Les démocrates l'eurent donc pas à lutter contre des moyens de guerre aussi formidables que ceux dont l'administration vient d'user dans cette dernière campagne. C'est pour cela qu'on n'osait trop prédire avec certitude le succès de ce parti, même après l'élection de 1870.

Aussi était-ce un précédent qui n'avait pas fait beaucoup de bruit. Aujourd'hui c'est bien différent; ce ne sont pas les nègres et tous les carpet baggers seulement qui viennent d'être battus, c'est le parti radical, le parti ultra tout entier, c'est le parti de l'administration, le parti de Grant, c'est Grant lui-même. On ne saurait tirer d'autre conclusion après tous les renseignements qu'on a fait jouer en sa faveur et cette première victoire de l'opposition, qui ressemble à un coup de tonnerre, doit être regardée comme le tocsin du parti radical aux Etats-Unis, ou tout au moins comme le tocsin de l'administration actuelle, et nous ne pensons pas qu'après elle, il en paraisse jamais une autre dirigée de cet esprit de gouvernement barbare par lequel le secrétaire Boutwell s'est signalé dans ses dernières harangues.

Il faut se féliciter d'autant plus du résultat des élections de la Caroline du Nord, que ce résultat semble être la conséquence d'une révolution morale, ayant sa cause dans les faits généraux d'oppression, dont la responsabilité pèse tout entière sur le parti radical. Le malheureux président Grant avait consenti à être le porte-drapeau de ce parti, sans connaître la gravité du rôle qu'on lui faisait jouer, et à son grand étonnement sans doute, il va assister à sa propre chûte dans une série d'épreuves électorales qui auront pour la plupart le caractère d'une éclatante réputation. Ici, comme nous venons de le dire, les grandes causes dominent, et le moment de la chûte est arrivé. La lettre de Sumner n'est pour rien dans ce résultat; les déclarations de Stewart, du général Banks, de l'Isse, de Grosebeck et de plusieurs autres personnages n'ont pas eu la moindre influence sur les élections de la Caroline du Nord, tout cela est venu trop tard pour agir sur l'opinion publique. L'opinion était déjà faite et Grant était condamné avant toutes ces manifestations individuelles. La condamnation fut prononcée le jour où la plate-forme de Cincinnati fut adoptée par la Convention de Baltimore. C'est de là que datent toutes les conversions que la presse a enregistrées au Nord comme au Sud, et ces conversions en feront beaucoup d'autres d'ici au mois de novembre. Alors pourra se réaliser la prédiction de Gratz Brown qui n'accorde à Grant que le vote de trois ou quatre Etats.

Cette question de la présidence des Etats-Unis aurait pour nous beaucoup moins d'importance si le vote préliminaire des Etats-Unis devait avoir aucune influence sur le vote définitif. Mais il est impossible qu'il en ait, puisque les électeurs n'en profitent favorables avant les opérations du novembre, doivent nécessairement fortifier en Louisiane les chances de la liste de fusion pour les places d'Etat et nous ne doutons nullement qu'elles aient cet effet. Si donc le coup de tonnerre qui vient d'ébranler l'atmosphère impure de la Caroline du Nord est le signal de la chûte du parti radical en cet Etat, il peut être regardé aussi comme le signal de la chûte de ce parti dans le nôtre. Il n'est aucun démocrate honnête en Louisiane qui ne se rallie à ce brut, triomphant; la liste des candidats démocrates devient impossible et celle du parti de Grant s'en ira en poussière.

— Le cours des événements actuels ramène à chaque instant l'attention sur l'âge de M. Thiers.

Quelqu'un rappelait dernièrement ce fait, que, l'an passé, lorsque M. Thiers fut appelé à la présidence, il avait le même âge que le cardinal Fleury lorsqu'il arriva au pouvoir, c'est-à-dire soixante-quatorze ans.

Or, le cardinal Fleury vécut quatre-vingt-dix ans et jusqu'à la veille de sa mort il fut véritablement le chef de l'Etat.

C'est peu de temps avant sa mort que son valet de chambre, Barine, eut cette plaisanterie très-sérieuse de le faire nommer, un jour des Rois, avec douze convives de la cour, tous hommes et femmes plus âgés que lui. En sorte que, comme le plus jeune, il fut obligé de tirer le gâteau.

M. Thiers aurait bien tenté à tirer le gâteau, mais il est encore un peu jeune.

Assemblée Nationale.

Séance du 30 juillet.

M. Vitet a présenté un projet de loi portant ratification du traité de 500 millions.

Voix diverses—Aux voix! aux voix!

Une voix à droite—Ce serait un manque précédent pour une question de finances.

M. le président—L'Assemblée peut décider ce qu'elle voudra. Elle peut passer immédiatement au vote, mais toutefois, s'il y a divergence, il s'y a pas une telle urgence qu'on ne puisse attendre à un jour plus lointain. Je consulte l'Assemblée.

L'Assemblée, à une faible majorité, décide qu'elle passera immédiatement à la délibération sur le projet de loi. (Bruit.)

M. Ibahel, à la tribune—S'il n'y avait que la question de l'emprunt, je comprendrais l'impatience de l'Assemblée, mais il y a la question de la Banque de France et cette question doit être examinée de plus près. Nous n'avons même pu lire le rapport. (La dignité de l'Assemblée est intéressée à agir sans trop de précipitation.

Voix diverses à gauche—C'est déjà voté.

M. le président—Il y a des précédents pour voter ainsi après le vote sur l'urgence; quant à la prorogation de M. Dahirel elle vient trop tard; l'Assemblée a décidé.

M. Germain—Il n'y a pas de doute sur notre vote pas plus qu'il n'y en a sur la situation de la France; non-seulement nous avons un budget en équilibre, mais nous avons un excédant.

Mais dans le rapport, il y a cette pensée que quelques personnes ont cru qu'on devrait donner à ceux qui paieraient, intéralement et tout de suite le montant de leur souscription en rentes. Il ne faut pas publier que la division la plus grande de la rente doit être encouragée.

Il faut donner à ceux qui ont thésaurisé le moyen de faire rentrer dans le Trésor de l'Etat, c'est-à-dire de tous, leur épargne qui sera placée aussi sûrement, plus sûrement que dans des coffres-forts.

Il faudrait que le dimanche qui précède la réunion, l'emprunt fût affiché avec ses conditions dans les 35,000 communes de France, et que tous ceux qui verseront leur souscription en même temps qu'ils prendront leur demande chez le percepteur, fussent certains de la rente pour laquelle ils auraient souscrit.

Une voix—Ce serait une concurrence avec la terre.

M. Germain—La rente monterait, et quand la rente monte, la terre monte aussi.

L'orateur pense d'ailleurs qu'il n'y aurait pas plus d'un dixième de rente. L'Europe sera du reste comprise dans la souscription, puisque l'emprunt est garanti par tous en Europe.

Et, d'un autre côté, on aura la rente mieux placée et le pays le plus largement représenté qu'il sera possible dans la couverture de l'emprunt. (Très bien!)

M. Germain voudrait enfin que la Banque ne vînt en aide à la circulation qu'après l'émission de l'emprunt.

M. de Goulard, ministre des finances, remercie l'honorable M. Germain de ses conseils; le gouvernement en fera l'usage qu'il croira pouvoir en faire. Quant à l'ouverture de l'emprunt un dimanche, il ne faut pas oublier que l'emprunt doit s'ouvrir dans toute l'Europe et notamment en Angleterre.

Il faut tenir compte des exigences des divers pays auxquels la France fera appel. Pour ce qui est de souscriptions irréductibles, le gouvernement tiendra compte des classes les plus infimes, mais il n'oubliera pas le danger d'une crise monétaire.

Il n'y a pas de parti pris, mais il fera attention que ce qui pourrait être le succès du jour ne devînt pas l'échec du lendemain.

Le gouvernement partage d'ailleurs la confiance exprimée par M. Germain dans le crédit de la France. L'emprunt sera couvert. L'Europe y concourra avec la France elle-même. Nous sommes sûrs qu'à côté de l'intérêt il y aura le patriotisme pour faire de l'enthousiasme. D'un autre côté, l'Europe a la foi la plus grande dans le crédit de la France et dans son honnêteté à tenir ses engagements. (Très bien! très bien!)

Les 3 premiers articles de la loi sont adoptés. On passe à l'article 4 relatif à l'augmentation de l'émission des billets de la Banque de France.

M. Bouffet aurait désiré que la commission n'ait pas inscrit cet article dans la loi. Le gouvernement n'y avait pas inscrit. Il faut au moins écarter provisoirement cet article pour qu'il soit discuté ultérieurement. (Mouvements divers.)

M. Germain—La Banque a cette bonne fortune d'avoir autant et plus de prudence que le gouvernement. C'est une possibilité accordée à la Banque et y a-t-il personne de plus prudent en France que la Banque lui-même et son gouvernement. La Banque ne fera que ce qui lui plaît et n'émettra pas plus toutes l'émission autorisée qu'elle ne l'a déjà fait pour la première augmentation.

M. Alfred André.—Il n'y a pas d'urgence dans les dispositions de l'art. 4, mais c'est une mesure de précaution. On ne saurait faire revenir l'Assemblée pour une discussion extraordinaire. La mesure peut donc être adoptée sans inconvénient et l'Assemblée peut être certaine qu'il n'en sera pas abusé. (Très bien!)

L'art. 4 est mis aux voix et adopté à l'unanimité moins 3 ou 4 voix.

L'ensemble de la loi est également adopté à la même unanimité.

L'AMNISTIE.

M. Dupeyre dépose un rapport sur les propositions d'amnistie. Le rapport conclut à l'urgence.

M. Louis Blanc.—Messieurs, je demande l'urgence sur le rapport qui vient d'être déposé.

Lorsque, l'année dernière, nous présentâmes, plusieurs de mes collègues et moi, une proposition d'amnistie, nous avions l'espoir qu'il serait discutée sans retard. Cet espoir a été déçu. Neuf mois, qui pour beaucoup de familles ont été neuf siècles, se sont écoulés sans que le rapport que nous attendions ait été présenté, et, par conséquent sans que le débat que nous appelions ait pu avoir lieu. Nous touchons au moment des vacances. J'estime que le délai, déjà si long, qui s'est écoulé ne saurait être prolongé. Il ne faut pas qu'on puisse dire que nous nous sommes séparés avant d'avoir même examiné l'importante question de savoir si l'ordre n'est pas assez complètement rétabli pour que la clémence (Interruptions à droite.—Très bien! Parlez! à gauche) si, dis-je, l'ordre, comme l'a affirmé M. le président de la République, n'est pas assez complètement rétabli pour que la clémence ait cessé d'être un péril. (Très bien! très bien! à gauche.)

(Interruption à droite.)

Une voix.—Il n'a pas dit cela!

M. Louis Blanc.—M. le Président de la République a dit que l'ordre matériel était complètement rétabli. (Réclamations sur plusieurs bancs à droite.)

M. le baron de Baraute.—Grâce à l'état de siège.

M. de Colombet.—Nous avons tous les jours assez de preuves du contraire! (Exclamations à gauche.)

M. Louis Blanc.—Messieurs, vous pourrez n'être pas tous de l'opinion de M. le président de la République et de la mienne sur le point de savoir si l'ordre matériel est complètement rétabli, mais, je le répète, il vaut la peine d'examiner s'il ne l'est pas assez complètement pour que la clémence ait cessé d'être un péril, et si maintenant que la justice a jadis, il n'est pas temps que la voix de la miséricorde soit entendue.—Très bien! très bien! à gauche.)

M. le vicomte Arthur de Cumont.—Et les victimes?

M. Dupeyre, rapporteur.—Messieurs, je n'ai qu'un mot à dire au nom de la commission dont j'ai l'honneur d'être le rapporteur. Elle ne repousse pas l'urgence. Elle reste à la disposition de l'Assemblée tout le jour où il lui plaira de la fixer. Cependant la commission estime qu'avant que l'Assemblée prenne une résolution sur ce point, il serait intéressant de connaître l'opinion du gouvernement.

M. le président de la République, messieurs, que bien peu de gens dire sur le grave sujet qui vient de porté à cette tribune. Certainement, en non nom, je puis le dire, et au nom du gouvernement tout entier, notre seuls heureux le jour où la clémence pourra faire entendre sa voix, par la vérité, car c'est par la vérité que la clémence doit parler au pays. (Très bien! très bien!)

L'honorable rapporteur qui, tout à l'heure, demandait l'urgence,—je le partage l'avis de M. le rapporteur, on peut prononcer l'urgence.—L'orateur ajoute que, lorsque la justice aura parlé, la clémence devra parler à son tour. J'adopte cette expression; mais la justice n'a pas achevé son œuvre. Le gouvernement a jusqu'à quelque chose, je ne dirai pas de ténébreux, mais de bien difficile, ça été de résoudre la grande difficulté que présentait la révolution lorsqu'elle portait sur un nombre considérable de coupables, tous prisonniers. Il a pu, du moindre qu'il ne fallait un acte de souveraineté, un acte extraordinaire, pour résoudre cette grande difficulté judiciaire.

Le gouvernement s'honorera toujours d'avoir pu, appuyé de vous tous, résoudre cette difficulté par l'application continuelle, permanente, équitable et rigoureuse de la loi. (Très bien! très bien!) Nous gouvons dire, à l'honneur de notre temps, qu'en présence d'une telle difficulté, nous ne nous sommes écartés en rien de la loi. (Marques nombreuses d'adhésion et d'approbation.)

Je puis dire aussi à l'honneur de la commission des grâces,—je n'ajouterai pas à l'honneur du gouvernement,—que toujours avec de la sévérité indispensable contre des crimes qui nous font reporter sur nous les plus affreux de la première Révolution, la modération a toujours accompagné l'application nécessaire, indispensable de la loi. (Vif assentiment.)

Lorsque la justice aura fait son œuvre, et elle est près d'achever, ce jour-là je comprendrai que la question soit soulevée et que, en présence du pays, ceux qui le représentent et qui sont aujourd'hui souverains, déclarent, du haut de cette souveraineté, s'il faut que la clémence ait sa part.

Mais aujourd'hui, je le répète, et si vous consultais l'état des faits, vous sauriez combien ce que j'avance est fondé, la justice est près de terminer son œuvre, mais elle n'a pas encore complètement terminé. (Très bien! très bien! — Marques nombreuses d'adhésion.)

M. Louis Blanc.—Messieurs, la question que j'ai posée est précisément celle de savoir si le moment n'est pas venu de proclamer une amnistie. Je ne préjuge pas le résultat du débat. Seulement, je dis que, depuis depuis un an, la question est pendante, nous ne pouvons pas nous séparer sans l'avoir discutée. (Rumeurs sur divers bancs.)

Ce que je demande, c'est qu'on fixe un jour pour cette discussion. De quelque façon que vous deviez résoudre cette question si grave de l'amnistie, il est urgent qu'elle soit débattue. C'est sur quoi j'insiste.

M. le président.—Quelle est votre proposition?

M. Louis Blanc.—Je demande que la question soit mise à l'ordre du jour avant les vacances.

M. le rapporteur.—Au nom de la commission je n'ai à répéter quelque chose d'analogue à ce que j'ai dit en sa présence.

M. le président.—M. Louis Blanc demande.

M. Raoul Duval.—Je demande la parole. (Aux voix! aux voix!—La clôture!—Parlez!)

M. Horace de Choiseul et M. Cochery.—Nous demandons la clôture de l'incident.

M. Raoul Duval.—Je demande la parole contre la clôture.

M. Raoul Duval.—Messieurs, M. Cochery demande de ne pas la prolonger. Je vous demande de ne pas la prolonger vous-mêmes, de ne pas permettre de dire en dehors que qu'il est peu possible que nous puissions en venir sur cette question sans [illegible] discussion.

Il n'y aurait, à mon sens, rien de plus fâcheux que de proclamer une amnistie quand la justice n'a pas achevé son œuvre.

[illegible]

M. Raoul Duval.—Quand elle l'aura terminée, ce ne serait pas sans une véritable désertion de ses devoirs envers la société que nous la délivrions.

Je ne vois donc aucune urgence à ce qu'il soit statué sur la proposition, tandis qu'elle doit être votée, il importe de préciser la signification de ce vote et de constater qu'il ne saurait impliquer l'approbation de la manière de voir et des sentiments apportés à cette tribune et développés par M. Louis Blanc à l'appui de la demande d'urgence. Assurément, je déplore [illegible] [illegible]

M. le président.—M. Louis Blanc demande que la discussion des conclusions du rapport qui vient d'être déposé par M. Dupeyre soit placée à l'ordre du jour avant les vacances de l'Assemblée. Telle est la demande formulée par M. Louis Blanc.

Je consulte l'Assemblée.

(L'Assemblée, consultée, rejette la demande de M. Louis Blanc.)

LA LOI SUR L'EMPRUNT EN FRANCE.

L'Assemblée nationale dans sa séance du 19 a voté après discussion la loi qui autorise le gouvernement à contracter un nouvel emprunt de trois milliards. Voici le texte de cette loi:

Art. 1er.—Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le grand livre de la dette publique et à aliéner la somme de rente 5 0[0 nécessaire pour produire un capital de 3 milliards de francs.

L'émission de ces rentes aura lieu par souscription publique, à l'époque, au taux et aux conditions qui concilieront le mieux les intérêts du Trésor avec les facilités des négociations.

Art. 2.—Le ministre des finances ajoutera à cette somme de rente 5 0[0 celle qui sera nécessaire pour faire face au payement des arrérages à échoir en 1873 et 1874, et pour couvrir les dépenses matérielles de l'emprunt, ainsi que les frais d'escompte, de changes, de transports et négociations.

Art. 3—Afin d'assurer aux époques fixées le remboursement des 3 milliards restant dus au gouvernement allemand, et d'accélérer ainsi la libération du territoire, le ministre de finances pourra passer avec la Banque de France et autres associations financières des conventions particulières destinées à rendre le plus promptement disponibles les produits à réaliser sur l'emprunt et à faciliter les anticipations de versement.

Art. 4—Le chiffre des émissions des billets de la Banque de France et de ses succursales, fixé au maximum de 2 milliards 800 millions, est élevé provisoirement à 3 milliards 200 millions.

UNE HISTOIRE DU GRAND MONDE.

La note suivante a été adressée à la *Gazette de France*:

Une rumeur étrange, répandue avec une incroyable persistance dans la société anglaise et française au sujet du récent mariage du prince de Lichtenstein avec Mlle Mary Fox, force le marquis de Montaigu, dans l'intérêt de sa dignité personnelle, à donner le démenti le plus formel à ces bruits calomnieux et absurdes.

Suivant cette version, au moment de la naissance de Mlle Anne de Montaigu, c'est à dire le 21 décembre 1850, son père, désespéré par la mort de sa femme survenue trois jours après (Mme de Montaigu est morte le 18 décembre 1850), n'aurait jamais voulu revoir cette enfant dont la venue en ce monde avait coûté la vie à sa mère; il l'aurait, en conséquence, abandonnée à un médecin en lui interdisant de ne jamais lui en rappeler l'existence.

Vers cette époque, lady Holland, qui ne trouvait connaître ce médecin, ayant malheureusement perdu l'adoptant un enfant légitime et de bonne famille, aurait supplié lui Mlle Anne de Montaigu, l'aurait élevée, adoptée et finalement mariée au prince de Lichtenstein.

Voici maintenant la vérité: M. le marquis de Montaigu a eu quatre enfants:

1° *Pierre*, comte de Montaigu, marié le 30 janvier 1872 à Mlle de Wendel;

2° *Paul*, mort en bas âge;

3° *Marie-Augustine*, née le 17 juin 1847, non mariée;

4° *Anne-Marie-Elisabeth-Augustine*, née le 21 décembre 1850, ondoyée le même jour à l'église Saint-Thomas-d'Aquin, baptisée dans la même église le 10 mars 1851, et mariée au baron de Lamotte le 18 août 1870.

Cette dernière, comme sa sœur aînée, a été élevée, depuis le jour de sa naissance, dans la maison paternelle: elle ne l'a quittée qu'au moment de son mariage. Ces faits sont à la connaissance de tous les amis de la famille Montaigu.

M. le marquis de Montaigu ajoute qu'il a entre les mains un acte de baptême relevé à l'église de Saint-Augustin, lequel acte déclare que le 15 novembre 1852 a été baptisée, en cette paroisse *Marie-Henriette-Adélaïde*, née le 16 juin 1849, fille adoptive de lord et lady Holland, demeurant alors à Paris, boulevard Malesherbes, 1, laquelle lui est unie lieu de père et de mère. M. le marquis de Montaigu ne doute pas que cet exposé, en rétablissant la réalité des faits, ne mette fin à ces bruits aussi odieux que ridicules.

— On commencera sous peu les fouilles d'une chapelle expiatoire à élever, rue Haxo, à la mémoire des otages. La pose de la première pierre de ce monument sera l'objet d'une cérémonie présidée par Mgr Guibert.

Cette chapelle, qui occupera l'emplacement sur lequel ont eu lieu les massacres, mesurera 60 à 70 mètres de superficie. Sur la tombe des victimes, sera placée une statue de la religion tenant à la main la palme du martyre.

DÉPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires

NLLE-ORLEANS & JACKSON.
Express.....7.30 du matin.
Mail.....7.30 du soir.
Train d'agrément.....4.15 après midi.

NLLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.
Express et mail.....7.30 du matin.
Pour les villes de bains.....4 après midi.
Express et mail.....5.20 " "

NLLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.
Par le ferry de la rue Calliope.....7.45 du matin.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.
Par le ferry de la rue Ste-Anne.....7.30 du matin.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 2 Août 1872.

Comptoir d'échanges (Clearing-House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances.
27 juillet	$630,958 24	$154,473 04
29 juillet	735,104 33	111,535 56
30 juillet	1,042,941 42	185,367 20
31 juillet	898,205 12	136,346 34
1er août	799,685 78	170,693 08
2 août	756,906 20	165,134 00
Total cette semaine	4,815,401 09	923,439 17
Total de la semaine dernière	4,731,301 91	735,314 93
Total de la semaine précédente	5,899,663 78	991,295,121

Le marché monétaire est toujours fort calme et il n'y a de variations positives dans aucune des branches. Les banques consacrent leurs fonds disponibles à l'escompte de tout le bon papier à courte échéance, tandis que le papier à longue date et les billets de complaisance, à quelques rares exceptions près, passent dans la rue où, quand ils sont accompagnés de bonnes garanties collatérales, on les escompte aisément aux cotes que nous donnons. Nous voions encore: Les billets de première classe, avec bonnes sûretés collatérales à 10 pour cent par an; les signatures moins recherchées, mais qu'on se saurait considérer comme de seconde classe, 11 à 12; les billets de seconde de 12 à 15. Les billets portant hypothèque de premier ordre à 10; et ceux de second ordre à 12.

La Banque des Citoyens a déclaré un dividende semi-annuel de cinq pour cent qui sera payé aux actionnaires, comptant, lundi en huit.

L'or a ouvert à 114 5[8 à 114 7[8 contre 115 3[8 à New-York et, après de très faibles transactions, a fermé aux taux d'ouverture sur les deux places. Dans l'intervalle, il a touché, dans Wall street, 115 1[2. On n'a vendu que $1,000 à 114 3[4, $5000 à 114 7[8 et $1200 à 115.—Aucune vente d'argent n'a été annoncée. Nous cotons maintenant les demi-piastres américaines à 108 à 109 et les piastres mexicaines à 3 1[2 à 5 1[2 de prime sur l'or.

Dans le change sterling, les opérations ne se sont élevées qu'à 7,500 livres, dont 1,500 clear No. 1 à 125 7[8, 4,000 dite à — et 2,000 de premier ordre à 126 1[16.—Nous n'avons pas de bonds mentionner de ventes de francs.—A la clôture, le change sterling était coté à 125 1[2 à 125 3[4 le clear No. 1, et 126 1[2 le change de banque: les francs à 4.58 3[4 à 4.57 1[4 le change particulier, et 4.56 1[4 à 4.55 le change de banque.

Le change américain a été calme. Les opérations annoncées comprennent: $25,000, dont $10,000 en change de commerce sur New York, à vue, à 1[8 à 3[16 de prime, $81,000 (6000, 10,000, 30,000, 15,000 et 25,000) de banque à 1[4, $5000 en change particulier, sur Providence, à 1[8.

Dans les checks en or sur New York, $10,000 à 1[16 de prime.

10 actions de la banque Nationale de la Nlle-Orléans se sont vendues à $98.50 et 10 de la banque Germania Nationale à $171. Il y a eu demande d'actions de la Compagnie de Levées de la Louisiane. On a vendu, hier, sans l'annonce, 25 actions de la Compagnie de Gaz à $148.50.

On n'a pas annoncé de ventes de bonds ou de mandats.

Les certificats d'allocations de la ville ont ouvert à environ 70, mais étaient plus faibles à la clôture. Les transactions sont: $1500 à 68 1[8, $2000 (1000 et 2000) à 73 3[4, $4000 à 69, $9500 (1500 et 2000) à 70.

Nous citons:

[illegible]

MÉDICAMENTS.

BANDAGES HERNIAIRES.

Du charlatanisme est présenté aux malades des appareils qui n'ont aucune valeur. J. H. SPILLMAN se fait présenter des bandages herniaires et des [illegible] [illegible] dans toutes les villes de l'Amérique et de l'Europe. Les plus distingués de nos chirurgiens et de nos médecins partagent cette opinion, mais les malades ne devraient pas hésiter à se procurer un instrument dans un appareil qui aujourd'hui reconnu. C'est le fruit de trente-cinq années d'études et d'expériences et d'observations.

M. SPILLMAN croit pouvoir solliciter la protection du public.

J. H. SPILLMAN,
Inventeur et Fabricant,
No 85 Rue de la rue Bourbon.

Chez le jour des bandages. août—1a

Sirop l'Œil sur vos Enfants.

LE GRAND REMÈDE!

LE SIROP DU DOCTEUR WINSLOW — Guérit de la Colique, des Douleurs d'Estomac et de la Diarrhée.

LE SIROP DU DOCTEUR WINSLOW — Calme les Convulsions et soulage de toutes les douleurs et souffrances des Petits Enfants.

LE SIROP DU DOCTEUR WINSLOW — Guérit de la Dysenterie, du Choléra des Enfants et de toutes les maladies.

C'est le Grand Remède qui guérit et ne tue jamais. Ne pas prendre d'autre sirop que le Sirop du Docteur Winslow.

Prix: 25 cents la bouteille.

Prière pour le GRAPTON MEDICINE CO., à Grafton, Vermont.

Vendu par tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments. 4 août—1an

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kelly, DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.

Expérience des dents, ceuse nouvelle, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote.

1août—3m

Révolution! Révolution!

LES DENTS.
Jeu complet à.....$20
Jeu de Dentiers à.....$10
Dents, chez G. F. MALONEY, ex-Dentiste de la rue du Canal, avec le plus grand succès, pour les Dentiers à ventouse, sans plaques ni ressorts, à partir de 5 dollars. Il vient de Vienne, Autriche, où il a remporté le prix à la Foire d'Etat. Il peut les vendre à moitié prix des autres dentistes, vu qu'il ne fait pas de dentiers, mais seulement des dents et dentiers. Il est chez lui de 8 à 4 heures. Il demeure à la Nouvelle-Orléans, rue du Canal, No 14, entre Dauphine et Bourbon.

Plus supérieure ait complet pour $20 seulement.

LE DR. CHS MERMILLIOD, — Ancien Dentiste de la Cour de Vienne, Autriche, et de plusieurs autres Cours Etrangères,